

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1349)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL825

présenté par
M. Paris, rapporteur

ARTICLE 44

À l'alinéa 10, substituer au mot :

« elle »

les mots :

« la juridiction ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.